

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Pouvoir adjudicateur :

Ville de Rungis
Services techniques
5, rue Sainte Geneviève
94150 RUNGIS

2) Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3) Objet du marché :

Le présent marché porte sur la réfection de l'étanchéité de la toiture de la cantine de l'école la Grange et sur la sécurisation des toitures de l'école la Grange et de la salle du sport.

4) Nature des candidatures :

Candidatures individuelles ou dans le cadre d'un groupement.

5) Structure et nature de la consultation :

La consultation fait l'objet d'une décomposition en lots.

Lot n°1 : Réfection de la terrasse de l'école la Grange

Lot n°2 : Sécurisation des terrasses

6) Lieu d'exécution des prestations : Rungis.

7) Délai d'exécution : Le délai d'exécution des travaux est fixé à 3 mois.

8) Date de démarrage des prestations : Juillet 2017

9) Justificatifs à produire :

Les documents mentionnés au Règlement de la Consultation

10) Unité monétaire : l'Euro



11) Conditions de financement et de règlement des prix :

Les prestations seront financées dans le cadre du budget de la ville de Rungis et seront réglées par mandat administratif.

12) Date limite de réception des offres : le 23 juin 2017 à 12 h 00

13) Délai de validité des offres : 120 jours

14) Critères de jugement des offres : (communs aux deux lots)

La valeur technique de l'offre : 50% soit 50 points / 100

- **Méthodologie d'exécution des travaux 20% soit 20 points /100**
 - Personnel affecté à l'exécution des prestations
 - Méthodologie d'exécution des prestations
- **Planning d'exécution 10% soit 10 points /100**
 - planning d'exécution détaillé pour chaque phase de travaux
- **Nature et provenance des matériaux 10 % soit 10 points /100**
 - Provenance des équipements, matériels et produits avec références fournisseurs
- **Sécurité du chantier 10 % soit 10 points /100**
 - Equipement de travail du personnel
 - Protection des tiers (public)

Le prix des prestations : 50% soit 50 points / 100

- La Décomposition du prix global et forfaitaire
50% soit 50 points /100

La formule de calcul retenue est la suivante :
$$\frac{\text{prix du candidat le moins disant} \times 50}{\text{Prix du candidat}}$$

15) Retrait du DCE et renseignements :

Ville de Rungis - Services techniques

Administratifs : Mr. Joubert

Techniques: Mr. RIEUX

Tél: 01.45.12.80.32

Fax: 01.45.12.80.47

Ou retrait du DCE sur achatpublic.com

16) Date de mise en ligne de l'avis sur le site internet de la ville de Rungis www.rungis.fr et sur achatpublic.com : le 31 Mai 2017